



LA FAO ET LA FORESTERIE



©FAO/G. NAPOLITANO

*Séance d'ouverture de la 21^e Session
du COFO au siège de la FAO*

Vingt-et-unième session du Comité des forêts et troisième Semaine mondiale de la forêt

La 21^e Session du Comité des forêts (COFO) s'est tenue au siège de la FAO, Rome, Italie, du 24 au 28 septembre 2012, conjointement à la troisième Semaine mondiale de la forêt. La Session s'est déroulée en présence de 618 participants, qui comprenaient des délégués provenant de 129 pays et une organisation membre, des représentants de sept agences et programmes des Nations Unies et du Saint-Siège, et des observateurs issus de 25 organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales.

L'agenda du COFO a été élaboré avec le soutien direct de son Comité directeur, sur la base des contributions des Commissions régionales des forêts, et des recommandations destinées au Département des forêts de la FAO ont été développées de la même manière. Le thème général de l'événement était: «Les forêts: une voie verte pour le développement humain». Les délégués ont discuté de la meilleure manière de traduire les résultats de Rio+20 en actions et ont recommandé que la FAO aide les pays à accroître le rôle des forêts et des produits forestiers dans le développement économique et cherche les moyens de maximiser la contribution des forêts à la mise en place d'économies plus vertes.

Par ailleurs, un débat important a porté sur les moyens de renforcer les liens intersectoriels de la foresterie, dans les domaines suivants:

- intégration des forêts dans les politiques environnementales et d'utilisation des terres à tous les niveaux;

- les forêts, les arbres et les populations réunis dans un paysage vivant: une clé pour le développement rural;
- élargissement de la base financière en faveur de la gestion durable des forêts: bois et produits non ligneux, services, innovations, marchés, investissements et instruments internationaux;
- des informations et une base de connaissances fiables pour des politiques plus efficaces et une bonne gouvernance.

Le COFO a fait un certain nombre de recommandations, demandant en particulier que la FAO aide les pays à:

- promouvoir le rôle crucial joué par les forêts dans le maintien de la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles et renforcer les liens entre la foresterie et l'agriculture à travers les divers secteurs, politiques et agences, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire;
- atteindre leurs objectifs de développement en matière de dendroénergie;
- renforcer les mécanismes de gouvernance et intégrer les questions forestières dans les principales politiques environnementales et d'utilisation des terres à tous les niveaux, notamment en accueillant et appuyant le Mécanisme en faveur des agriculteurs et des forêts;
- renforcer les systèmes d'information forestière nationaux et promouvoir la collaboration entre organisations à tous les niveaux,



en vue de consolider les informations et connaissances de base nécessaires à la gouvernance forestière.

Le COFO a aussi recommandé que le Conseil de la FAO envisage de:

- identifier le rôle que doit jouer la FAO pour relever le Défi de Bonn et renforcer ses capacités en matière de planification de l'utilisation des terres;
- intensifier son appui au développement de meilleurs instruments et mécanismes visant à accroître le financement de programmes forestiers et pastoraux dans les pays membres du Proche-Orient;
- mettre en œuvre la Stratégie à long terme pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales et préparer un ensemble de directives volontaires sur le suivi forestier national;
- renforcer le programme de gestion des feux de la FAO;
- prendre en compte les recommandations de l'évaluation stratégique;
- informer les membres des étapes prévues pour la planification stratégique et clarifier comment le travail sur les forêts sera budgétisé;
- mettre en œuvre les recommandations des Commissions régionales des forêts.

Conjointement au COFO, se sont déroulés quelque 50 événements parallèles qui visaient à traiter plus intimement d'initiatives, d'enjeux et de mutations en rapport avec les forêts au niveau mondial, régional et national. Pour la première fois, une «foire aux savoirs» sur la foresterie a aussi été organisée. Les foires aux savoirs sont des événements interactifs au cours desquels s'échangent des informations et des connaissances sur des projets, des programmes, des initiatives et des idées, selon des modalités encourageant la participation et l'implication. Elles se proposent de favoriser de multiples façons les échanges interactifs entre les participants, créant ainsi un milieu de confiance où tous apprennent ensemble. Les participants s'interrogent sur comment mieux faire et comment mieux avancer dans leur propre travail. Durant le COFO et la troisième Semaine mondiale de la forêt, sept événements s'inscrivant dans une foire aux savoirs ont eu lieu, sur des sujets allant d'une proposition de boîte à outils pour la gestion durable des forêts à la politique forestière en Afrique centrale.

Contribution de la FAO à l'Année internationale des forêts

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2011 Année internationale des forêts (sigle anglais: IYF) et demandé au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) de servir de centre de liaison international pour sa mise en œuvre, en collaboration avec les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et les organisations et processus internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les principaux groupes importants. Cette initiative se proposait de sensibiliser à la gestion durable, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts, pour le bien-être des générations actuelles et futures. «Les forêts au service des populations», tel était le thème principal de cet événement, voulant ainsi souligner la relation dynamique qui existe entre les forêts et les populations qui en dépendent.

Pour appuyer les efforts de promotion de l'Année internationale des forêts, la FAO a développé une «boîte à outils des communicateurs» d'exploitation libre, destinée aussi bien aux autorités nationales qu'à

la société civile. Cette initiative a permis d'économiser des ressources financières et humaines sur le terrain, dans la mesure où les agents n'avaient pas à investir dans la production de leur propre matériel. Cette boîte à outils, qui continue à être développée, peut être trouvée à l'adresse www.fao.org/forestry/iyf2011/toolkit/fr/. Une application permettant son utilisation sur des dispositifs mobiles a été créée, afin d'accroître l'accès aux informations forestières de la FAO et de servir d'instrument d'apprentissage et d'instruction. Les bureaux régionaux de la FAO ont accru la visibilité de l'Année internationale des forêts, notamment au travers d'activités et événements publicitaires divers.

Des collaborations d'organisations membres du PCF se sont inscrites dans le calendrier de l'Année, certaines étant responsables d'élaborer des programmes spécifiques, notamment des communiqués de presse relatifs aux thèmes mensuels concernés. Sur 26 thèmes identifiés, la FAO a été l'organisme chef de file pour les thèmes suivants:

- les forêts et l'eau;
- la gestion des risques forestiers dans le cadre du changement climatique;
- les forêts et le tourisme;
- la foresterie urbaine;
- les forêts et la sécurité alimentaire;
- les forêts et les montagnes.

L'Année internationale des forêts a permis de divulguer le message soulignant l'importance des forêts auprès d'un vaste public, et elle a mis en exergue les avantages potentiels qu'il y aurait à établir un mécanisme aidant à conserver l'attention sur les forêts. Lors de sa 20^e Session (Rome, 4-8 octobre 2010), le COFO avait recommandé que les pays et la FAO veillent à appuyer l'élan généré durant l'Année en observant une Journée internationale des forêts. L'Assemblée générale des Nations Unies se penchera sur cette idée lorsqu'elle se réunira fin 2012.

Les pays adoptent des directives mondiales sur les régimes fonciers, les forêts et les pêches

En mai 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO a approuvé un ensemble de directives globales visant à aider les gouvernements à sauvegarder les droits des populations à avoir la propriété des terres, des forêts et des pêches, ou à y avoir accès.

Les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* décrivent les principes et pratiques auxquels les gouvernements peuvent se référer lorsqu'ils légifèrent et administrent les droits sur les terres, les pêches et les forêts. Ces directives dérivent d'un processus de consultation non exclusif, lancé par la FAO en 2009 puis finalisé au travers de négociations intergouvernementales sous l'égide du CSA, qui ont vu la participation de fonctionnaires gouvernementaux, d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, d'organisations internationales et d'universitaires. L'objectif de ces directives est de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable en améliorant la sécurité de l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts, et en protégeant les droits de millions de personnes souvent très pauvres.

«Donner aux personnes démunies et vulnérables des droits d'accès sûrs et équitables à la terre et aux autres ressources naturelles est une condition indispensable dans la lutte contre la faim et la pauvreté.



Le fait que les pays se soient accordés sur ces directives mondiales sur les régimes fonciers sans précédents constitue une percée historique. Nous avons désormais une vision commune. C'est un point de départ, qui aidera à améliorer la situation souvent désastreuse des personnes souffrant de la faim et de la pauvreté», a déclaré le Directeur général de la FAO José Graziano da Silva.

Une grande part du débat public s'est concentrée sur le phénomène de l'«accaparement des terres», dont il est question entre autre dans les directives. Si ces dernières reconnaissent que des investissements responsables de la part des secteurs public et privé sont essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire, elles recommandent aussi que des garanties soient mises en place, en vue de protéger les droits fonciers des populations locales contre les dangers pouvant naître de l'acquisition de terres à grande échelle, et de même en vue de protéger les droits de l'homme, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et l'environnement.

Il existe des modèles d'investissement ne se traduisant pas par des acquisitions de terres à grande échelle, et ces modèles alternatifs devraient être promus. Les investissements devraient également appuyer les objectifs politiques, en particulier stimuler la sécurité alimentaire au niveau local, favoriser la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, et «apporter des bénéfices au pays et à sa population, y compris aux personnes les plus démunies et vulnérables».

Les directives abordent de même un vaste éventail d'autres questions, notamment:

- reconnaissance et protection des droits fonciers légitimes, en particulier dans le cadre de systèmes informels;
- meilleures pratiques pour l'enregistrement et le transfert des droits fonciers;
- moyens pour s'assurer que les systèmes administratifs relatifs aux questions foncières sont accessibles et financièrement abordables;
- gestion des expropriations et restitution des terres aux personnes en ayant été évincées par la force dans le passé;
- droits des communautés autochtones;
- moyens pour s'assurer que l'investissement dans les terres agricoles advient de manière responsable et transparente;
- mécanismes visant à résoudre les litiges sur les droits fonciers;
- question de l'expansion des villes au sein des zones rurales.

José Graziano da Silva a déclaré que la FAO se tient prête à fournir un appui et une assistance aux pays pour adapter et mettre en œuvre ces directives. L'Organisation s'apprête à développer une série de manuels techniques conçus pour aider les pays à adapter les directives à leurs contextes locaux et à les mettre en application. L'Organisation apportera aussi une assistance technique ciblée aux gouvernements dans le même but.

En octobre 2012, le Comité des forêts de la FAO a invité les pays membres à mettre en œuvre ces directives et a recommandé que la FAO appuie cette mise en œuvre.

Adapté d'un communiqué de presse publié par la FAO le 12 mai 2012.

José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO

